

CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTE AU B.O.	LIEU OU DOIVENT ETRE RETIRES LES IMPRIMES	DATES LIMITES D'ENVOI DU DOSSIER (le cachet de la poste faisant foi)
<p>Liste d'aptitude à l'intégration dans le corps des professeurs des écoles -rentrée scolaire 2017</p>	<p>Décret n° 90.680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles. NOR : MENP0500203N – BOEN n°7 du 17 février 2005 Note de service ministérielle n°2005-023 du 3 février 2005 relative au recrutement des professeurs des écoles au 1^{er} septembre 2005 par inscription sur des listes d'aptitude –</p>	<p>L'acte de candidature à cette liste d'aptitude s'effectuera uniquement par le biais d'i-prof sur le serveur SIAP.</p>	<p>Date d'ouverture du serveur SIAP <u>30 mars 2018.</u></p> <p>Date de fermeture du serveur SIAP <u>9 avril 2018.</u></p> <p><u>A partir du 11 avril 2018</u> - envoi des accusés de réception.</p> <p>La date limite d'envoi des confirmations de candidature datées et signées est fixée au 30 avril 2018 :</p> <p>* <u>1 exemplaire</u> par voie hiérarchique (envoi à la circonscription).</p> <p>* <u>1 exemplaire</u> par voie directe à la DSDEN (DRHM - pôle RH, bureau 274) accompagné, le cas échéant, de la copie des diplômes universitaires ou professionnels.</p>